



Pub limite

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 5 janvier 2008

Bonjour, si je comprend bien votre dernière campagne de pub en presse écrite (du mauvais côté etc..) , il vaut mieux être fumeur que victime du tabagisme passif, n'est ce pas ? N'est ce pas là une incitation forte à fumer notamment chez les + jeunes ? Cela pourrait même tomber sous le coup de la loi pour incitation au tabagisme actif Merci de votre réponse

Réponse :

La campagne le non-fumeur est du pire coté de la cigarette a pour but de maintenir la mobilisation des non-fumeurs sans laquelle nous reviendrions aux conditions qui ont permis à une poignée de zélateurs du tabac de travestir la loi Évin par la banalisation des infractions.

L'accueil unanime a été favorable et votre réaction est la première en son genre, mais cela est peut-être dû à une lecture trop rapide car le slogan ne parle pas de mauvais coté (qui effectivement pouvait laisser penser qu'il y en avait un bon) de la cigarette mais du pire coté.